



# Marigny Initiatives



DECEMBRE 2011  
Numéro 175

*Le conseil municipal vous présente  
ses meilleurs voeux*



*pour cette nouvelle année.*



## La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : [mairie.marigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.marigny@wanadoo.fr)

site : <http://www.mairie-marigny.com>



### Les permanences à la communauté de communes

**Mission Locale** : le mardi de 9h à 12 h.

**Familles Rurales** : le mardi de 17h30 à 18h30.

**ACLAM** : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

**CDRP** : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

**CLIC** : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h à 10h30.

**CLLAJ** : 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 14 h à 17h.

**ADMR** : mercredi de 10 h à 12h.

**Assistante sociale** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9 h  
30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :  
02.33.77.28.30.

**La communauté de communes** vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h  
30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

**Gendarmerie** 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,  
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et  
samedi 14h-19h.

**Maison de retraite** 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

### Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2012  
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au  
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs  
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

### Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à  
12h et 14h à 18h.

### Les permanences à la mairie

**Conseiller Général**, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de  
18 h à 19 h.

### Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Pose, ouverture, fermeture : 02.33.19.42.60.

Facturation, dépannage : 08.10.05.00.49.

### Service Soins Infirmiers

#### A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

**Trésorerie** 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de  
13 h 30 à 16 h.

### Relais assistance maternelle

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

**La Poste** 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à  
17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

**Bibliothèque** : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et  
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de

10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

**Maison des jeunes** rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 14 décembre 2011

## PRÉSENTATION PAR LE C.P.I.E\* DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

### \*Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement.

Il s'agit de s'inscrire dans une démarche de volontariat organisée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable qui demande aux CPIE de présenter 5 communes candidates par département.

Le conseil municipal est d'accord pour être candidat. Si nous sommes retenus, il faudra créer un comité de pilotage regroupant des élus, des administrés, des membres d'associations, des écoles...

## MODIFICATION DU P.L.U.

(Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marigny a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 22 décembre 2004. Une première modification a été approuvée par délibération du conseil municipal le 15 juillet 2009, une seconde le 9 décembre 2009.

Il propose au conseil municipal les 3 modifications suivantes :

- Les occupations et utilisations des sols interdits pour les zones UA UC et 1 AU. En effet la non autorisation de construction d'abri annexe à l'habitation ne paraît pas judicieuse car il existe déjà beaucoup d'abris d'aspect correct et nous veillerons à la délivrance d'autorisation d'occupation des sols au respect architectural.

- L'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques pour les zones UA et UC. En zone UC nous avons intégré les nouveaux lotissements dont les constructions n'ont pas d'alignement défini. La règle de recul imposée est donc difficilement applicable.

- L'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété pour les zones UA et UC. Cette règle qui impose une distance permettant le passage de véhicule incendie entre deux bâtiments sur une même propriété nous paraît sans fondement puisqu'il s'agit de la même propriété et l'entretien des marges d'isolement n'intéresse que le propriétaire (domaine privé).

L'an deux mille onze, le quatorze décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, SIMON Bernard, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette, HEUGUET Cédric.

**Absents excusés :** HELAINE Stéphane, BOUCHER Patrice .

**Pouvoirs :** : M BOUCHER Patrice donne pouvoir à M Yves HEROUARD

**Secrétaire de séance :** Didier OZOUF.

## CONSTRUCTION DE LA CANTINE SCOLAIRE : avenants.

### Lot 14 : avenant n°2.

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 14 terrassement – VRD a été attribué à l'entreprise LAISNEY TP.

Cet avenant a pour objet la réalisation d'une allée piétonne de l'école maternelle à la cantine, derrière le bâtiment.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial	Avenant N°1 HT	Avenant n° 2 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
99 764 €	+ 23 944 €	2 895 €	+ 27%	126 603 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise LAISNEY.

Cette allée pourra servir ultérieurement pour l'entretien.

### Lot 13 : avenant n° 2.

Le lot n° 13 *équipement de cuisine* a été attribué à l'entreprise Froid Basse Normandie.

Cet avenant a pour objet la prise en compte des plus et moins-values suite à la récupération des équipements existants à la cantine actuelle et à la modification de la laveuse.

MOINS VALUE pour la suppression du coupe pain électrique : - 1 690 € HT (inutile).

PLUS VALUE pour le remplacement de la table du chef par une plonge 2 bacs en inox : 236 € HT.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial	Avenant N°1 HT	Avenant N°2 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
113 997 €	- 786 €	- 1 454 €	1.96%	111 757 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise FROID BASSE NORMANDIE.

### Lot 9 : avenant n° 3.

Le lot n° 9 *plomberie sanitaires chauffage ventilation* a été attribué à l'entreprise DEPERIERS-CATHERINE.

L'avenant n°3 a pour objet la suppression des pompes à chaleur et le raccordement sur le réseau chaufferie de l'école.

Le montant des marchés est modifié comme suit :

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT N°2 HT	Avenant N°3 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
119 061.60 €	+ 2465 € + 228 €	- 685 €	1.69%	121 069.60€

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise DEPERIERS-CATHERINE.

### Lot 2: avenant n°2.

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 2 charpente-bardage bois a été attribué à l'entreprise LEPRETRE François et fils.

Cet avenant a pour objet une plus-value pour habillage intérieur des acrotères sur le toit terrasse comprenant : ossature, isolation et bardage.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial HT	Avenant N°1+N°2 HT	Avenant N°3 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
58 787.34 €	- 3 800 € + 512.50 €	+ 3 439.75 €	+ 0.26%	58 939.59 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise LEPRETRE François et fils.

## EXTENSION ECOLE JULIEN BODIN : avenant.

Le lot n° 1 *terrassement -VRD* été attribué à l'entreprise LAISNEY de St Sébastien de Raids.

L'avenant n°1 a pour objet des travaux complémentaires de raccordement d'un lavabo sur le regard d'eaux usées existant.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
123 000 €	+ 561 €	0.46	123 561 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise LAISNEY.

### Lot 4 : avenant n°1.

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 4 étanchéité a été attribué à l'entreprise CORBET.

Cet avenant a pour objet une moins-value suite à la mise en œuvre du bardage en acrotères.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
69 669.37€	- 1 761.66€	-2.53%	67 907.71€

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CORBET.

## BORNE ELECTRIQUE PLACE DU MARCHÉ.

Afin de permettre aux professionnels de respecter les températures de conservation exigées par la réglementation, il est nécessaire de mettre en place des bornes d'alimentation électrique en nombre et en puissance suffisants et répondant aux exigences relatives à la sécurité.

Le nombre de prises de courant de la borne installée sur la place du marché est insuffisant ce qui entraîne des dysfonctionnements.

Monsieur le Maire propose d'installer une deuxième borne aux normes, côté pharmacie, pour éviter les rallonges électriques autour du marché.

Le conseil municipal donne son accord et décide d'ouvrir un crédit de 7500 € .



*Un Mercredi à Marigny : le marché...*

## PLACE DE STATIONNEMENT DU CLOS L'ÉVÊQUE : avenant à la délibération du 13 mai 1999.

### Rappel

Les copropriétaires (vétérinaires, infirmières, médecins...) souhaitaient rétrocéder à la commune la place de stationnement privée du clos l'évêque.

*Par délibération en date du 13 mai 2009 le conseil municipal a décidé d'accepter la rétrocession à titre gratuit par les copropriétaires de la place de stationnement du Clos l'Évêque. (en*

*vue de réaliser des travaux d'amélioration).*

Cette place est composée des parcelles AC N° 491 et AC N° 372.

Seule la parcelle AC N° 491 a été mentionnée dans la délibération du 13 mai 2009.

Le conseil municipal décide de procéder dans les mêmes conditions à l'acquisition de la parcelle cadastrée AC N° 372.

## BUREAU DE POSTE : aménagement d'un nouvel accès.

La poste a en projet pour 2012 l'aménagement d'un nouveau bureau de poste en utilisant le local libéré par le départ des facteurs, situé à droite du bâtiment.

Ce projet ne pourra être réalisé sans un aménagement de l'accès par la commune propriétaire du bâtiment conformément aux règles d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées issues de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Le conseil municipal s'engage à réaliser l'aménagement de l'accès estimé à 40 000 €.



## QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal est invité à la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 27 janvier.
- Personnel : 3 agents seront titularisés en

2012 (M Doloue, Mme Hernas et Mme Simon).

- Mme Barbet, secrétaire général, a annoncé son départ en retraite le 15 juillet. Mme Epiard la remplacera.



Lors de la réunion annuelle du personnel du 13 décembre dernier...

Madame Delarue était conviée (elle n'avait pu assister au pot de départ en retraite organisé en juin dernier en raison de problèmes de santé).



## L'année du 11 siècle de la création de la Normandie 911-2011, est finie.

Voici quelques cartes que vous pouvez retrouver au Musée des Tancredès à Hauteville La Guichard.



Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)



## LE FIL D'ARGENT

L'association organise un **LOTO**  
Le dimanche 22 janvier 2012  
à la salle des fêtes de Marigny.

**NOMBREUX LOTS...**

## CALENDRIER DES ACTIVITES EN 2012 DU CLUB DE L'AMITIE.

Voici ce que le club de l'Amitié a choisi de programmer cette année :

Mercredi 11 janvier : GALETTE DES ROIS

Mercredi 08 février : LOTO

Samedi 28 avril : BELOTE

Mercredi 27 juin : REPAS (80 ans)

Mercredi 10 octobre : GOUTER (70 ans)

Samedi 10 novembre : BELOTE

Dimanche 25 novembre : POULE AU POT

Mercredi 12 décembre : ASSEMBLEE GENERALE ET BÛCHE DE NOËL.

Pour tout renseignement, contactez :

Mme MAUGER Georgette : 02.33.55.18.13 ou Mme LESOUEF Nicole : 02.33.55.14.69

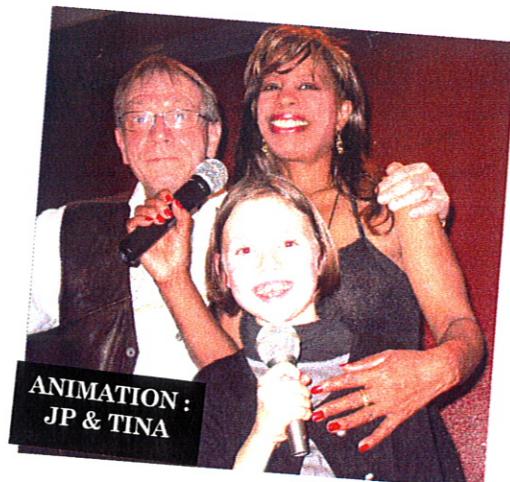
# MARIGNY JE T'AIME

L'association organise une  
**SOIREE CHOUCROUTE**

Le samedi 28 janvier 2012  
À 20h à la salle des fêtes de Marigny.

Tarifs : 14€ /adulte, 10€ /enfant.  
Apporter son couvert

Réservation : 06.37.03.19.98 (Didier Ozouf)



## CROSS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS

### INEDIT A MARIGNY...



Le 5 février 2012 le centre de secours de Marigny organise le cross départemental des sapeurs pompiers de la Manche.

Rendez-vous au stade Yves Lemazurier de 8h à 12 h pour encourager les 400 participants toutes catégories confondues.

Sur place :  
grillades et buvette.

**VENEZ  
NOMBREUX !**



## FELICITATIONS à L'ALM HANDBALL!

La fédération française de Hand-ball honore le club de Marigny par le biais de l'opération "Label Ecole de Hand", et accorde à l'ALM HB le "Label 2011-2012". Ce label met en valeur les conditions d'accueil des enfants dans le club, il reconnaît les compétences des éducateurs et des entraîneurs qui proposent aux enfants de 5 à 11 ans, une pratique adaptée à leur âge et à leurs besoins dans des conditions optimales. L'ALM propose une pratique sécurisée, éducative et citoyenne.

Au nom du conseil municipal : BRAVO!

**Le festival du bois** aura cette année à Marigny le week-end du 1er juillet à l'étang: Prenez note!

Si vous souhaitez aider à sa réalisation contacter le 06.37.03.18.98, vous serez les bienvenus.